



CHARTRES  
MÉTROPOLE



CHARTRES MÉTROPOLE  
TRAITEMENT ET  
VALORISATION

# Du changement sur la déchetterie de Roinville

À compter du jeudi 4 février 2021, Chartres métropole reprend la gestion de la déchetterie de Roinville-sous-Auneau et confie son exploitation à Chartres Métropole Traitement et Valorisation.  
Ce qu'il faut retenir :

## Obtenir une carte d'accès

Vous êtes un particulier ou un professionnel, il vous faut une carte d'accès. Vous pouvez en faire la demande :

### Ma carte "particulier" :

- Est strictement personnelle. (1 seule carte délivrée par foyer )
- Me donne un accès gratuit à la déchetterie dans la limite du respect des consignes de tri
- Me sera remise gratuitement

Par internet sur

[www.chartres-metropole.fr/responsable/dechets/dechetteries/demande-dune-carte-dacces/](http://www.chartres-metropole.fr/responsable/dechets/dechetteries/demande-dune-carte-dacces/)

Ou au **02 37 36 98 27**

du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30.

### Attention !

*Vous devez continuer à présenter votre carte actuelle jusqu'au 2 février 2021.*

*La nouvelle carte délivrée par Chartres métropole vous sera indispensable pour tout apport à la déchetterie de Roinville à compter du 4 février.*

## Nouveaux horaires d'ouverture de la déchetterie

Horaires valables toute l'année - Fermé les jours fériés

LUNDI	9h - 12h / 14h - 18h
MARDI	9h - 12h / 14h - 18h
MERCREDI	<b>Fermé</b>
JEUDI	9h - 12h / 14h - 18h
VENDREDI	9h - 12h / 14h - 18h
SAMEDI	9h - 12h / 14h - 18h
DIMANCHE	9h - 12h / <b>Fermé</b>

*Le dernier accès à la déchetterie doit se faire 15 minutes avant la fermeture.*

Pour s'adapter au couvre-feu, les horaires d'ouvertures l'après-midi changent :  
**de 13 h 30 à 17 h 30**

Apporter ses déchets en déchetterie, c'est accomplir un geste citoyen et leur offrir une seconde vie.

Merci par avance pour votre contribution au bon fonctionnement du service.

Un nouveau positionnement des bennes à quai.



## Déchets acceptés

**1 et 2**  
Gravats.  
(plâtre et béton armé à déposer dans la benne déchets non valorisables)

**3**  
Mobilier : canapé, chaise, table, armoire, mobilier de jardin quelque soit sa matière

**Appareils électroménagers :** aspirateurs, imprimantes, chaîne hifi, téléphone sans les piles. Lave-linge, TV, radiateurs, congélateurs...

**4**  
Métaux, ferrailles.

**5 et 6**  
Déchets incinérables : plastique, cartons ou textiles souillés, polystyrène, sacs plastiques vides, la laine de verre ...

**Peintures et produits chimiques**

**7**  
Cartons vides et pliés.

**8 et 9**  
Déchets non valorisables : plâtre et le béton armé, doivent être déposés dans la benne.

**Huile de vidange.**

**10**  
Bois : palettes, planches ...

**11 et 12**  
Déchets végétaux. (sans sac plastique ou grillage)

**Textiles.**

**Lampes et néons**

## Attention, changement de consignes :

Les DASRI, les extincteurs, les capsules Nespresso aujourd'hui acceptés par SITREVA ne seront plus acceptés par Chartres métropole.



## Interdits

Bouteilles de Gaz  
Pièces mécaniques  
Produits radioactifs  
Cadavres d'animaux  
Explosifs  
Médicaments

